



## Annexe 5 « Protection et conservation du patrimoine de l'Unité »



Scouts et Guides  
Pluralistes de Belgique ASBL  
38, Avenue de la Porte de Hal  
1060 Bruxelles.

# Protection et conservation du patrimoine de l'Unité.

Les Scouts et Guides Pluralistes confient au soussigné

(nom, prénom du RU) \_\_\_\_\_

la gestion du groupe local (n° et nom de l'Unité) \_\_\_\_\_

et de ses biens constitués

- du matériel (dont une liste sera dressée en deux exemplaires signés),
- des locaux,
- des différents comptes bancaires (en annexe, préciser les n° de comptes, adresse de l'agence, titulaires et mandataires ainsi que le solde mis à la disposition au moment de la prise de fonction),
- et de l'argent liquide appartenant à l'Unité.

Le soussigné (nom, prénom du RU) \_\_\_\_\_ s'engage sur l'honneur :

- à ne pas ouvrir un autre compte sans l'accord préalable du Cadre référent ;
- à laisser tous les avoirs de l'Unité sur ses comptes ;
- à ce que les fonds récoltés au profit de l'Unité par ses membres soient versés sur le compte de l'Unité
- à gérer raisonnablement les avoirs de l'Unité;
- à effectuer tous les achats au nom de l'ASBL S.G.P. + numéro de l'Unité ;
- à remettre sur simple demande du Conseil Fédéral, dans un délai de 30 jours maximum,
  - les comptes de l'Unité (recettes et dépenses),
  - le budget établi pour l'année en cours,
  - la liste des biens et avoirs de l'Unité ;
- à restituer à son successeur ou aux Scouts et Guides Pluralistes, le groupe local, les locaux, le matériel, les biens, les comptes et l'argent liquide dès que sa mission prend fin (à son initiative ou à celle de son Cadre référent qui représente les Scouts et Guides Pluralistes).

Signature du RU  
(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Signature du Cadre référent, représentant les  
Scouts et Guides Pluralistes.

Date : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Prénom et nom du Cadre référent :